



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL CŒUR DE LION

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	
Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	Lundi 18 Avril 2022 23h59	
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 30 Avril 2022 de 08h00 à 18h00	Salle des Fêtes, 28 avenue du Général de Gaulle, 27700 Les Andelys
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 30 Avril 2022 de 08h00 à 18h00	
Vérifications administratives	Samedi 30 Avril 2022 de 14h00 à 19h30	Salle des Fêtes, 28 avenue du Général de Gaulle, 27700 Les Andelys
Vérifications techniques	Samedi 30 Avril 2022 de 14h30 à 20h00	Place Nicolas Poussin, 27700 Les Andelys
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 30 Avril 2022 à 14h30	Parking du Boulodrome, rue de Marville, 27700 Les Andelys
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 30 Avril 2022 à 18h00	Salle des Fêtes, 28 avenue du Général de Gaulle, 27700 Les Andelys
Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrement	Samedi 30 Avril 2022 à 19h00	Salle des Fêtes, 28 avenue du Général de Gaulle, 27700 Les Andelys
Tableau d'affichage physique		Salle des Fêtes, 28 avenue du Général de Gaulle, 27700 Les Andelys
Tableau d'affichage dématérialisé		<a href="http://www.rallyecoeurdelion.fr">http://www.rallyecoeurdelion.fr</a>
Publication des équipages admis au départ	Samedi 30 Avril 2022 à 20h30	
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 30 Avril 2022 à 20h30	
Départ	Dimanche 01 Mai 2022 à 07h45	Parking du Boulodrome, rue de Marville, 27700 Les Andelys
Publication des résultats partiels		voir tableau d'affiche dématérialisé
Arrivée	Dimanche 01 Mai 2022 à partir de 16h03	Place Nicolas Poussin, 27700 Les Andelys
Vérifications finales		Garage JFC, 44 avenue de la République, 27700 Les Andelys
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye		à l'issue du délai réglementaire
Cérémonie protocolaire des 5 premiers au scratch	Dimanche 01 Mai 2022 à 18h00	

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Normandie organise le 1<sup>er</sup> Rallye Régional Cœur de Lion en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 03/02/2022 sous le numéro 10 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 106 en date du 03/02/2022.

### Organisateur technique

Nom : ..... Rallye Cœur de Lion (association)  
Présidente : ..... Elodie COURTY  
Membres : ..... Annick LEFEBVRE, Didier CHABOSEAU, Patrice CHAMPROUX, Thierry LECOUR, Raphael VOISIN  
Adresse : ..... Maison des Associations, rue Maurice Delarue, Les Andelys 27700

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### 1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY ..... Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Sylvain CHAMPROBERT ..... Licence n°18483
	François JARDIN ..... Licence n°20414
Directeur de Course	Alain OVIEVE ..... Licence n°196080
Directeurs de Course Adjoints au PC	Franck MARIE ..... Licence n°5847
	Gabriel GIANOLIO ..... Licence n°7760
Directeurs de Course Adjoints	Chantal LEBEL ..... Licence n°54921
	Jean-Pierre LACROIX ..... Licence n°3474
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Didier DENIS ..... Licence n°162362
	Guillaume LEGRAND ..... Licence n°220796
	Edouard MATHIOT ..... Licence n°208309
Commissaire Technique responsable	Sébastien DEUIL ..... Licence n°113016
Commissaires Techniques adjoints	Jacques SALENNE ..... Licence n°18219
	William BLOT ..... Licence n°236179
	Jean-Michel DESSE ..... Licence n°5538
	Patrick GUILLEUX ..... Licence n°55340
	Francis BALLENGHEIN ..... Licence n°5641
	Doc 9 ..... Licence n°5641
Médecin chef	Claude CHRISTEL ..... Licence n°9367
Chargés des relations avec les concurrents	Raphael VOISIN ..... Licence n°211834
Chargé des relations avec la presse	Jennifer LACHEVRE ..... Licence n°194351
Chronométrateurs	Bruno LE ROY ..... Licence n°9337
	Ingrid JOVE ..... Licence n°143191
	Sylvain COUEDON ..... Licence n°123598
	Christine COUEDON ..... Licence n°228506
Classement	Raphael VOISIN ..... Licence n°211384
Speaker	Jean-Jacques NORBIATO ..... Licence n°49214

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional Cœur de Lion compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2022
- Championnat 2022 de l'ASA Normandie

### 1.3P. VERIFICATIONS

La liste des heures de convocation aux vérifications administratives sera accessible sur le site de l'épreuve [www.rallyecoeurdelion.fr](http://www.rallyecoeurdelion.fr) le jeudi 28 Avril 2022.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Afin de limiter l'empreinte carbone de l'épreuve, les engagements seront uniquement acceptés électroniquement, via un formulaire d'engagement en ligne sur internet.

Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> Rallye Régional Cœur de Lion, doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant le **Lundi 18 Avril 2022 à 23h59.**

Le règlement des droits d'engagement se fera uniquement lors des vérifications. Les concurrents sont invités à préparer en amont leur règlement et leur fiche d'enregistrement des équipements de sécurité.

Tout forfait non déclaré 72 heures avant le début des vérifications administratives, avant le mercredi 27 Avril 2022 à 14h30, entrainera un refus de participer aux éditions suivantes de l'épreuve.

Le lien du formulaire d'engagement se trouvera dans la page « Concurrents » du site internet de l'épreuve [www.rallyecoeurdelion.fr](http://www.rallyecoeurdelion.fr)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum. Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 23 Avril 2021 à 14h30, le nombre d'engagés diminué des forfaits éventuels, est inférieur à 70, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'édition.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... **310€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... **620€ x2**
- avec la publicité facultative des organisateurs équipage 100% féminin : ..... **220€**
- sans la publicité facultative des organisateurs équipage 100% féminin : ..... **440€ x2**

**3.1.12P.** La réception de la demande d'engagement sera réputée « accusée » lorsque l'équipage engagé recevra une confirmation de dépôt par mail.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE (annexe 1)

L'assistance sera autorisée : ..... **Hippodrome des Andelys et du Vexin**

- a) Toutes les remorques de transport de véhicules de course doivent être stationnées au parc à plateau (voir annexe 1). Le non-respect entrainera une amende financière de 100€.
- b) Le parc d'assistance B est réservé en priorité aux équipages venant à l'épreuve avec un véhicule type poids lourd. Ceci devra être indiqué dans le formulaire d'engagement.
- c) Les équipages disposeront d'un laissez-passer pour accéder au parc d'assistance pour deux véhicules maximum : les immatriculations devront figurer dans le formulaire d'engagement. Les autres véhicules devront se stationner à l'extérieur de l'hippodrome.
- d) Les assistances communes devront être indiquées dans le formulaire d'engagement.

Pour rappel, l'article 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes FFSA demande aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance présent dans le parc d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, et de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional Cœur de Lion représente un parcours de 125,400 km.

Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1 / 3 / 5 d'une longueur de 7,380 km**

**ES 2 / 4 / 6 d'une longueur de 5,950 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 2.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois.

Les reconnaissances auront lieu le **Samedi 30 Avril 2022 de 08h00 à 18h00.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en espèces ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.

Les prix en espèces seront adressés par voie postale sous sept jours après l'épreuve.

### Classement général scratch

Des prix en espèces seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Montant	310 €	250 €	200 €	150 €	100 €

### Classement général scratch féminin

Seul les équipages 100% féminine (pilote et copilote toutes deux féminines) pourront prétendre aux prix ci-dessous.

Place	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
De 1 à 2 équipages partants	110 €			
De 1 à 4 équipages partants	160 €	50 €		
De 1 à 6 équipages partants	220 €	110 €	50 €	
Plus de 6 équipages partants	220 €	160 €	110 €	50 €

### Classement général scratch par classe

Les 34 classes récompensées par des prix en espèces seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2022 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

Place	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
De 1 à 2 équipages partants	110 €					
De 1 à 4 équipages partants	180 €	50 €				
De 1 à 6 équipages partants	310 €	110 €	50 €			
De 1 à 10 équipages partants	310 €	160 €	110 €	50 €		
De 1 à 15 équipages partants	310 €	210 €	160 €	110 €	50 €	
Plus de 15 équipages partants	310 €	260 €	210 €	160 €	110 €	50 €



# ANNEXE 1 – PARC D'ASSISTANCE



## ANNEXE 2 – HORAIRE-TIMING

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent.

ETAPE 1 – DIMANCHE 01 MAI 2022					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				07h45
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	3,470		00h10	07h55
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h25	08h20
CH 1	AVANT ES 1	9,700		00h25	08h45
	<b>ES 1</b>	0,050	<b>7,380</b>	<b>00h03</b>	<b>08h48</b>
CH 2	AVANT ES 2	4,350		00h20	09h08
	<b>ES 2</b>	0,050	<b>5,950</b>	<b>00h03</b>	<b>09h11</b>
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	10,850		00h30	09h41
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			00h50	10h31
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	3,470		00h10	10h41
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	11h21
CH 3	AVANT ES 3	9,700		00h25	11h46
	<b>ES 3</b>	0,050	<b>7,380</b>	<b>00h03</b>	<b>11h49</b>
CH 4	AVANT ES 4	4,350		00h20	12h09
	<b>ES 4</b>	0,050	<b>5,950</b>	<b>00h03</b>	<b>12h12</b>
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	10,850		00h30	12h42
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h05	13h47
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	3,470		00h10	13h57
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	14h37
CH 5	AVANT ES 5	9,700		00h25	15h02
	<b>ES 5</b>	0,050	<b>7,380</b>	<b>00h03</b>	<b>15h05</b>
CH 6	AVANT ES 6	4,350		00h20	15h25
	<b>ES 6</b>		<b>5,950</b>	<b>00h03</b>	<b>15h28</b>
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	10,850		00h35	16h03

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A